



Global Donor Platform
for Rural Development



Guide à l'attention des donateurs pour appuyer le processus du PDDAA au niveau national

Guide à l'attention des donateurs pour appuyer le processus du PDDAA au niveau national ^[1]

Informations générales

[1] Ce document a été élaboré par le groupe d'étude des partenaires au développement du PDDAA de la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA)/NEPAD. Le document a été examiné, revu et approuvé par les participants à l'occasion de la réunion des partenaires et donateurs du PDDAA à Addis Abeba, du 6 au 9 septembre 2009. Ce groupe comprenait des représentants: des gouvernements, des groupes de travail de donateurs du secteur agricole de 18 pays activement engagés dans le PDDAA, des organisations économiques régionales (REC), des institutions piliers, de la CUA/NEPAD et de nombreux partenaires au développement. Ce document sera bientôt finalisé et pourra bientôt servir de projet final. La version finale sera formellement adoptée lors de la réunion de la Plateforme du partenariat du PDDAA à Abuja en novembre 2009.

[2] Le PDDAA a été adopté par l'Union africaine en 2003 lors d'un sommet de ses chefs d'état et de gouvernements, lesquels ont convenu d'investir 10% de leurs budgets nationaux à l'agriculture afin d'augmenter la croissance de ce secteur de 6% par an.

[3] Compact : aussi appelé « pacte » (par exemple au Togo).

[4] Voir Annexe 4.

[5] Directives du PDDAA pour la mise en œuvre dans les pays du PDDAA: accélération de la mise en œuvre par pays – un guide pour les opérateurs, version préliminaire, mars 2009.

[6] Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural - Principes conjoints des donateurs pour l'agriculture et les programmes de développement rural: incitations au changement, mars 2009

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est une initiative appropriée et pilotée par les pays africains ^[2] dans le but de stimuler la croissance et la productivité agricoles en Afrique afin de réduire la pauvreté et la faim. Le PDDAA fournit un cadre politique et un contexte régional pour les processus impulsés par chaque pays. Ces derniers comprendront des tables rondes nationales pour définir une stratégie pour réduire de moitié la faim et augmenter la croissance du secteur agricole de 6% par an, grâce à la révision des politiques sectorielles et à la réalisation d'investissements plus nombreux et plus efficaces en faveur de l'agriculture. Chaque table ronde aboutira à un accord national (« Compact ^[3] ») entre le gouvernement, l'organisation économique régionale concernée, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, puis à des programmes d'investissements et de réformes des politiques.

Dans la mesure où 70% des pauvres en Afrique dépendent de l'agriculture pour subvenir à leurs besoins, soutenir une telle approche holistique et coordonnée pour le développement agricole en Afrique constitue une initiative majeure et offre aux partenaires au développement une opportunité cruciale d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté et la faim fixé par l'OMD1.

Il existe actuellement un grand nombre d'initiatives aux niveaux mondial, national et régional qui soutiennent le développement agricole en Afrique. Ces efforts seraient plus efficaces s'ils étaient coordonnés et alignés sur les plans, stratégies sectorielles et les processus impulsés par chaque pays. Le PDDAA fournit le cadre global nécessaire pour aboutir à ce résultat, car il prévoit des mécanismes de coordination, moins tributaires de conditionnalités parfois imposés par les donateurs et plus fondés sur la cohérence et la responsabilisation mutuelle de toutes les parties prenantes au développement.

Ce document présente un guide concernant les étapes à suivre afin que les donateurs (partenaires au développement) fournissent ensemble un appui harmonisé et cohérent aux processus de planification nationale et de programmation des investissements en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, alignés sur le PDDAA. Ces processus de mise en œuvre du PDDAA au niveau de chaque pays permettront d'améliorer la qualité des stratégies agricoles nationales existantes et d'élaborer des plans d'actions conjoints susceptibles d'augmenter de manière significative les investissements en faveur du secteur agricole. Cet appui accru des donateurs en faveur du développement agricole africain contribuera de manière substantielle au respect des engagements internationaux tels que ceux pris lors de la Déclaration conjointe sur la sécurité alimentaire à l'Aquila ^[4] (lors de la réunion du G8 tenue en 2009). Le présent document propose des étapes pratiques afin de traduire ces intentions internationales en actions pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale.

Approche suggérée pour les donateurs

Les donateurs soutiendront l'agriculture africaine en s'alignant sur les structures, les principes et les processus du PDDAA précédemment établis par l'UA/NEPAD et présentés en détail dans «Directives pour la mise en œuvre du PDDAA au niveau national» ^[5].

Les donateurs participeront au PDDAA conformément aux «Principes conjoints pour l'appui des donateurs à l'agriculture et aux programmes de développement rural» ^[6], lesquels mettent l'accent sur l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur résultats (GAR) et l'obligation conjointe de rendre compte, qui intègrent les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Programme d'action d'Accra. Ceci est également en accord avec les engagements pris lors de la Déclaration de l'Aquila, laquelle met en exergue les principes de coordination stratégique, de

soutien aux processus fondés sur l'appropriation nationale, sur une approche intégrée du développement, sur l'utilisation de mécanismes multilatéraux efficaces et sur un engagement durable des parties prenantes. Les Annexes 1 à 4 présentent un résumé des rôles, des responsabilités et des principes convenus lors de ces déclarations et sont parties intégrantes de l'approche proposée dans le cadre des processus PDDAA décrits dans ce document.

L'approche proposée présente les étapes qui permettent d'aller au-delà des déclarations de principes et de mettre en pratique les aspirations à une meilleure coordination des donateurs aux niveaux international et national ^[7]. En résumé, elle décrit la façon dont les donateurs:

- appuieront les processus du PDDAA impulsés dans chaque pays;
- travailleront en partenariat avec le PDDAA, c'est-à-dire discuteront avec les parties prenantes au PDDAA les diagnostics, les réformes de politiques, les programmes d'investissement et les mécanismes de suivi et d'évaluation;
- renforceront les capacités des principales parties prenantes à élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes d'actions pour atteindre les objectifs du PDDAA;
- aligneront les projets et programmes de développement agricole en cours sur la stratégie et les processus générés par le processus PDDAA;
- cofinanceront les programmes d'investissement; et
- effectueront de manière conjointe le suivi et l'évaluation du processus PDDAA à ses différents niveaux d'intervention.

[7]
Les REC sont des accords régionaux en cours d'élaboration. Lorsqu'ils seront conclus, les donateurs y répondront en élaborant d'autres directives définissant une approche harmonisée pour le soutien du PDDAA à un niveau régional.

Rôles et responsabilités des donateurs au niveau national

L'équipe nationale chargée du PDDAA pilotera le processus du PDDAA dans son pays. En réponse, les groupes de travail de donateurs du secteur agricole (GTDSA) piloteront et coordonneront le soutien des partenaires techniques et financiers au niveau national, en collaboration étroite avec l'équipe nationale du PDDAA et en liaison avec les autres parties prenantes issues du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Le cadre de résultats du PDDAA est fondé sur une approche intégrée et holistique du secteur agricole et exige un engagement intersectoriel de la part des donateurs. Le donateur principal au sein du GTDSA assurera une coordination permettant d'interagir en temps réel avec l'équipe nationale du PDDAA et avec leurs homologues internationaux. Les GTDSA seront appuyés par les homologues de leurs sièges respectifs avec lesquels ils impulseront une gestion efficace du programme du PDDAA.

Les processus PDDAA et de planification en faveur du secteur agricole différeront probablement dans chaque pays, dans la mesure où: les diagnostics, les programmes d'action et les documents d'accord «Compact» sont à différents stades de préparation; les capacités nationales sont de niveaux différents; les structures de coordination et l'engagement des donateurs pourraient, de même, être de niveaux variables; et les contextes économiques, politiques et sociaux sont également variés. En conséquence, les GTDSA devront élaborer une approche conjointe et des mécanismes d'appui et de financement adaptés aux besoins de chaque pays. Par exemple, le processus devra être adapté pour correspondre aux cycles de planification et éviter de dupliquer certains appuis.

La liste ci-dessous présente les actions prévues par les donateurs à chaque stade de préparation de l'accord « Compact ». Bien que cet accord soit une étape cruciale, sa valeur réelle apparaîtra lors: a) de la préparation des documents « pré-compact », ce qui permettra de bâtir une vision commune et un consensus entre les différentes parties prenantes pour aboutir à un plan d'action conjoint pour le développement agricole; b) des efforts conjoints pour préparer des programmes d'investissement cohérents suite au « Compact », orienter les actions en faveur du secteur agricole et évaluer les résultats et impacts des plans et programmes agréés. Si certains donateurs rejoignent le processus PDDAA à des étapes ultérieures, ils devraient envisager d'adopter les précédentes mesures (étapes 1 et 2) afin que leur soutien soit efficace.

Etape 1: Engagement et développement des partenariats

1. Participer aux dialogues sur les politiques et à la recherche de consensus sur le rôle et la valeur du PDDAA en tant que cadre stratégique collectif pour la croissance agricole, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. Soutenir l'harmonisation et l'intégration complète des processus du PDDAA à la planification nationale pour le développement, à l'établissement de budgets nationaux et à l'aide extérieure au secteur agricole.
3. Soutenir l'engagement avec l'Union africaine, les Organisations économiques régionales (REC), et les autres institutions sous-régionales pertinentes, afin de garantir que les dimensions continentales, régionales et nationales du PDDAA soient toutes considérées durant les processus respectifs de planification et de mise en œuvre.
4. Élargir le mandat des GTDSA et établir des liens avec d'autres groupes de travail de donateurs de telle sorte que les donateurs puissent répondre efficacement à la nature globale du PDDAA, en liant l'agriculture à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à la gestion saine des ressources naturelles et des écosystèmes, au commerce, au développement du secteur privé, aux infrastructures, à la finance et à la gouvernance. Dans certains cas, il pourrait être utile de créer un groupe de travail intersectoriel pour le PDDAA.
5. Associer les directeurs nationaux et les chefs de mission à l'ensemble du processus du PDDAA, afin d'accorder la priorité à ce processus, et de le lier aux autres initiatives pertinentes.
6. En partenariat avec l'équipe nationale du PDDAA, défendre l'engagement du PDDAA en faveur du développement agricole auprès du gouvernement, en particulier du Ministère des Finances.
7. Faire l'inventaire de l'aide actuelle des donateurs et des investissements publics en faveur du secteur agricole (au sens large) dans chaque pays.
8. Rechercher à associer les donateurs et les parties prenantes non traditionnelles durant tout le processus de planification.
9. Prendre en considération les processus et accords du PDDAA (« Compacts ») lors de la préparation des programmes d'aides au développement agricole et la définition des stratégies d'intervention de chaque donateur dans ce secteur.
10. Participer aux événements de lancement du processus PDDAA par pays puis d'adoption des calendriers et plans de travail pour mener à bien le processus PDDAA.

Etape 2: Planification fondée sur des données vérifiables

1. Soutenir l'identification des investissements et des politiques prioritaires pour les secteurs privés et publics.
2. Garantir la disponibilité des capacités requises pour soutenir les diagnostics, l'analyse des investissements et la planification basée sur des données vérifiables. Par exemple, en finançant au besoin des compétences techniques supplémentaires, en examinant les cahiers des charges pour les états des lieux et les études analytiques, et en commentant les rapports techniques.
3. Faciliter la diffusion des connaissances relatives aux résultats des études menées en vue de servir aux prises de décisions sur la base de données vérifiables.
4. Soutenir une estimation et une évaluation réalistes des financements disponibles de la part des gouvernements, des donateurs et du secteur privé à court, moyen et long terme.
5. Collaborer avec leur siège respectif afin de comprendre comment l'architecture financière internationale et les financements nationaux doivent être coordonnés.
6. Publier les informations sur les financements agricoles en cours et la programmation avec les partenaires non gouvernementaux, et évaluer comment ces partenaires peuvent contribuer aux objectifs du PDDAA.

Etape 3: Bâtir des alliances pour les investissements

1. Examiner et discuter les résultats des analyses diagnostics et des d'investissements avec les parties prenantes du PDDAA.
2. Examiner et discuter des priorités établies dans l'accord « Compact » PDDAA.
3. En partenariat avec le gouvernement, soutenir la participation de toutes les parties prenantes aux processus de planification (petits exploitants, secteur privé, organisations de producteurs agricoles). Les parties prenantes dont l'influence est faible (par exemple femmes et petits producteurs) pourraient avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour permettre leur participation effective au processus.
4. Faire preuve de transparence quant aux niveaux de qualité attendus de l'accord « Compact » et des plans d'investissements qui lui sont associés, afin d'accéder aux financements des donateurs pour leur mise en œuvre. Établir conjointement des critères de performance clairs et des jalons nécessaires pour financer ces investissements et élargir les interventions.
5. Participer à la Conférence Table ronde du PDDAA et, si besoin est, approuver le processus, s'engager à en soutenir la mise en œuvre et signer l'accord « Compact ».
6. Encourager les groupes de travail des autres secteurs apparentés à adopter des politiques cohérentes avec les priorités du PDDAA.

Etape 4: Mise en œuvre du programme, S&E et système d'évaluation par des pairs

1. Établir des processus harmonisés pour soutenir la conception des programmes d'action et de réforme des politiques. Soutenir les structures nationales et les instruments qui permettent une coordination efficace entre les organismes publics, les donateurs et les autres parties prenantes.
2. Identifier les actions et les ressources qui permettront de mettre en œuvre les priorités immédiates soulignées lors de la table ronde, et convenir d'un calendrier clair pour leur exécution.
3. Examiner et aligner les programmes actuels de donateurs (ainsi que du gouvernement et autres investissements) aux priorités du PDDAA. Identifier les déficits de financement et les opportunités supplémentaires d'aide.
4. Travailler avec les parties prenantes du PDDAA ^[8] pour élaborer les programmes d'investissements dont les coûts seront établis avec précision. Ce travail consistera à:
 - a. Identifier les besoins en termes de capacité et élaborer un plan de renforcement des capacités;
 - b. Prévoir la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes (notamment les petits producteurs, les femmes et les acteurs du secteur privé intervenant aux différents maillons des filières agricoles);
 - c. Garantir la durabilité financière, économique, sociale et environnementale;
 - d. Élaborer un processus conjoint de contrôle de qualité ^[9];
 - e. Fournir des indications sur les financements disponibles des donateurs à moyen terme;
 - f. Planifier dans une logique de durabilité financière à long terme;
 - g. S'accorder sur des programmes d'investissements (y inclus sur des plans de renforcement des capacités) avec toutes les parties prenantes.
5. Identifier les possibilités d'utiliser les financements des donateurs (publics) pour accroître les apports du secteur privé en faveur du secteur agricole à travers des partenariats publics/privés et améliorer le climat des affaires.
6. Élaborer un mécanisme pour coordonner les financements prévisibles et pluriannuels du gouvernement et des donateurs destinés aux programmes d'investissement du PDDAA. Cela devrait:
 - a. Renforcer les systèmes nationaux de manière à ce qu'ils puissent être utilisés par tous les donateurs;
 - b. Permettre aux donateurs d'utiliser différents instruments d'aide pour coordonner leurs financements;
 - c. Lorsque cela est possible, utiliser les mécanismes nationaux de financement existants;
 - d. Renforcer la responsabilisation des donateurs en termes d'engagements financiers;
 - e. Être basé sur un cadre unique (unifié) d'analyse de la performance et sur un suivi-évaluation conjoint des résultats obtenus;
 - f. Fournir au gouvernement la flexibilité nécessaire pour qu'il adapte les programmes d'investissements du PDDAA aux circonstances.

[8] Ils pourraient être composés des principales institutions piliers, les REC et les gouvernements nationaux.

[9] Le contrôle de qualité devrait consister en un dialogue qui pose les questions suivantes au sujet du plan: reflète-t-il les principes de bonnes pratiques du PDDAA; est-il financièrement et économiquement viable; respecte-t-il les normes de protection sociale et environnementale; peut-il être comparé avantageusement à des investissements similaires dans d'autres pays; réalisme et ambition sont-ils équilibrés; est-il aligné sur la cible de 10 % du budget annuel convenue à Maputo en 2003.

- ❖ 7. Soutenir le processus d'évaluation du PDDAA par des pairs pour en suivre l'avancement:
 - a. Soutenir et renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation;
 - b. Participer au développement et à la mise en œuvre d'un examen annuel de la performance (en utilisant une fiche de rapport annuel pour suivre les investissements, la mise en œuvre, la réforme des politiques et les performances de secteur par rapport aux engagements pris par toutes les parties prenantes de l'accord);
 - c. Soutenir la participation de différentes parties prenantes au processus d'évaluation par des pairs.

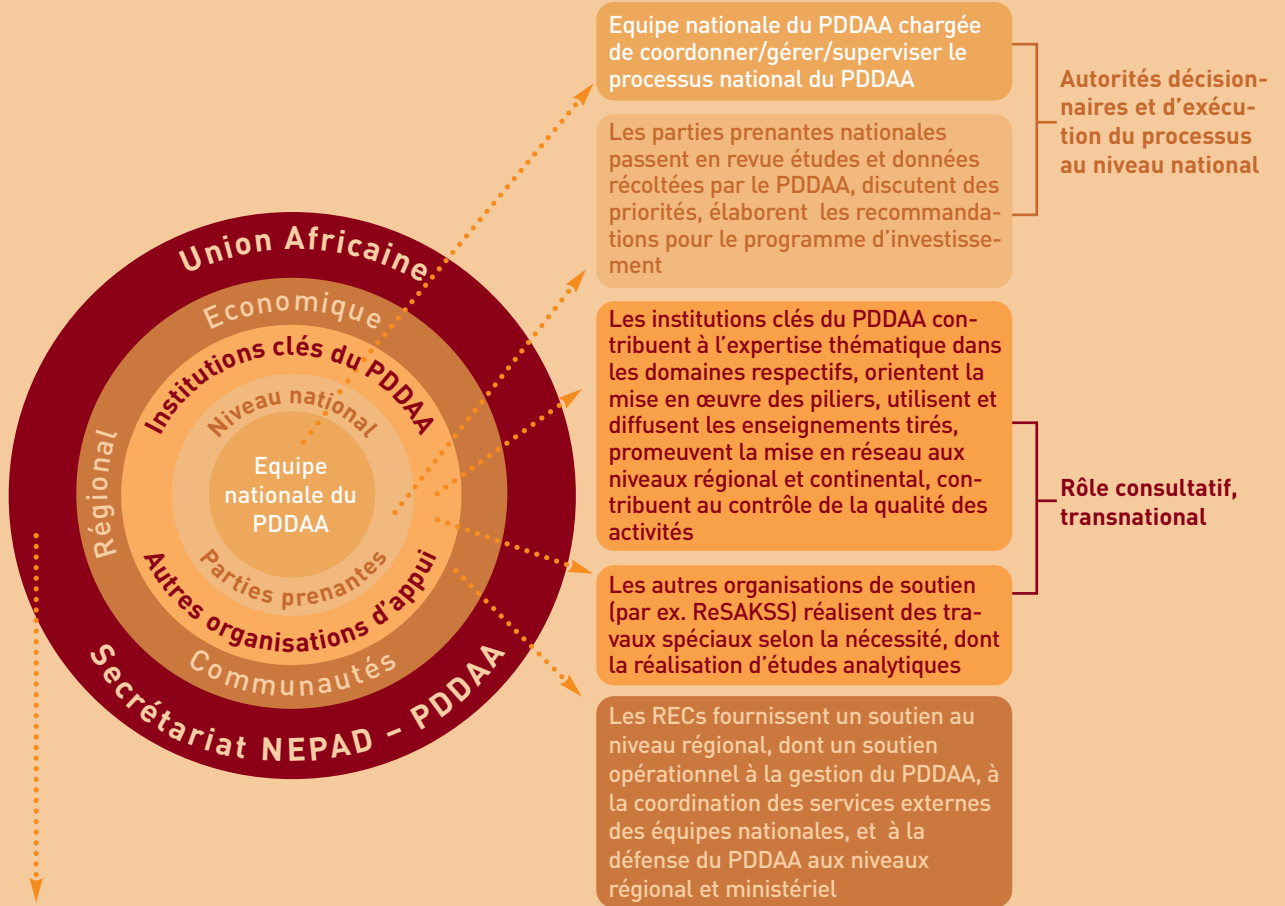
Rôles et responsabilités des donateurs au niveau international

Les donateurs basés aux sièges travailleront avec les donateurs basés dans chaque pays afin de soutenir le processus du PDDA au niveau national. Ils coordonneront leur soutien aux plans de développement agricoles africains par le biais des actions suivantes en vue de:

1. Améliorer le mécanisme de coordination informelle actuelle (le comité de partenaires au développement du PDDAA de la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural).
2. Garantir des communications régulières entre les sièges et les bureaux nationaux en ce qui concerne le PDDAA et les autres initiatives mondiales pour l'agriculture et la sécurité alimentaire qui présentent un intérêt pour le PDDAA.
3. Soutenir et encourager le personnel des bureaux nationaux à agir de façon proactive avec les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes tout au long du processus du PDDAA (par le biais de visites dans les pays, en promouvant le PDDAA auprès des décideurs de haut niveau et en communiquant les résultats fondés sur des données probantes).
4. Renforcer les capacités des bureaux nationaux à s'engager en faveur du PDDAA (en fournissant des informations, des études de cas sur les meilleures pratiques, des contacts, des formations et des ressources en terme de personnel si possible).
5. Promouvoir des activités intersectorielles au niveau des sièges et des régions afin d'assurer la cohérence des mesures et politiques dans les secteurs de la nutrition, de la sécurité alimentaire, du développement du secteur privé, du commerce et des programmes relatifs aux infrastructures.
6. Promouvoir l'attribution d'un soutien financier accru aux pays ayant signé un accord « compact » PDDAA, agréer des programmes d'investissement subséquents à de tels accords et soutenir l'engagement en faveur du PDDAA de donateurs se trouvant dans le pays durant les phases précoces de développement du « compact ».
7. Collaborer avec les donateurs au niveau national afin de garantir que les instruments de l'aide internationale conçus pour financer les programmes d'investissement du PDDAA soient transparents et utiles et qu'ils renforcent la bonne gouvernance nationale des stratégies relatives à la sécurité alimentaire et l'agriculture.
8. Fournir un soutien financier et technique aux gouvernements, à la CUA/NEPAD, aux institutions pilier du PDDAA et aux REC afin qu'ils puissent gérer le processus PDDAA. Cela se fera principalement à travers le fonds fiduciaire multi-donateurs géré par la Banque mondiale.
9. Fournir un soutien financier aux projets et aux programmes du PDDAA à l'échelle régionale et continentale.
10. Soutenir l'élaboration d'accords « Compact » PDDAA régionaux et améliorer la coordination des donateurs autour de tels accords. Les donateurs s'accorderont sur une approche pour appuyer la préparation de ces accords régionaux du PDDAA d'ici novembre 2009.
11. Renforcer au besoin les liens avec les parties prenantes du PDDAA au niveau international (organismes internationaux, fondations, plateformes d'organisations d'agriculteurs, acteurs du secteur privé, etc.).
12. Aider à améliorer la reconnaissance du PDDAA au sein de l'environnement politique international et promouvoir le développement agricole en tant que stratégie pertinente pour réduire la pauvreté et la faim et améliorer la nutrition.
13. Améliorer la cohérence des politiques mondiales concernant l'agriculture africaine et la sécurité alimentaire.
14. Élaborer un cadre de responsabilisation mutuelle et y participer. Il permettrait de suivre les engagements des donateurs en faveur des plans et programmes du PDDAA par pays et au niveau sous-régional, et examiner les performances de l'agriculture et des politiques d'aide au développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire en Afrique.

Annex 1

Rôles et responsabilités des acteurs du PDDAA [10]



L'Union africaine est responsable de la mise en œuvre du PDDAA...
Le Secrétariat du NEPAD-PDDAA

[10]
Directives du PDDAA pour la mise en œuvre dans les pays du PDDAA: accélération de la mise en œuvre par pays – Guide pour les opérateurs, version préliminaire, mars 2009.

Annex 2

Etapes et actions clés des tables rondes nationales (tableau de synthèse) ^[11]

[11]

Directives du PDDAA pour la mise en œuvre dans les pays du PDDAA: accélération de la mise en œuvre par pays – Guide pour les opérateurs, version préliminaire, mars 2009.

	Etapes du processus
<p>1. Engagement et développement de partenariats</p>	<p>1. Engagement du Gouvernement et établissement de(s) la (les) responsabilité(s) de gestion</p> <p>2. Parties prenantes clés engagées dans le programme du PDDAA (incluant les partenaires au développement)</p> <p>3. Supports de sensibilisation et d'information publique sur l'agenda du PDDAA</p> <p>4. Lancement formel du programme de mise en œuvre du PDDAA</p>
<p>2. Planification fondée sur des informations probantes</p>	<p>5. Inventaire et travail analytique commandités</p> <p>6. Rapports d'étude soumis</p>
<p>3. Construire des alliances pour les investissements (public, privé et partenariés au développement)</p>	<p>7. Atelier de validation: consensus national sur les éléments moteurs de croissance, les priorités et les niveaux d'investissements requis</p> <p>8. Accord des partenaires nationaux et internationaux sur les domaines d'investissements prioritaires identifiés (Compact)</p>
<p>4. Mise en œuvre du programme, S&E, système d'évaluation des pairs</p>	<p>9. Principaux programmes d'investissement formulés</p> <p>10. Modalités de mise en œuvre clairement articulées avec les rôles des acteurs clés clarifiés</p> <p>11. Besoins du programme mis en œuvre définis et intégrés lors de la conception du programme</p> <p>12. Coûts évalués et ressources requises mobilisées et engagées (y compris le financement des investissements du gouvernement)</p> <p>13. Plan de Suivi-Evaluation validé</p> <p>14. Mécanisme de suivi en place lié au système d'assurance qualité par les pairs</p>

Actions principales / résultats / indicateurs clés

- a. Amorcer l'engagement du gouvernement (aide mémoire confirmant l'engagement des deux parties)
 - b. Tenue de réunions interministérielles (Bureaux nationaux Agric/Finance/NEPAD)
 - c. Requête formelle du pays pour recevoir un soutien à la mise en œuvre du PDDAA
 - d. Le bureau national du NEPAD est informé et engagement écrit de soutien au processus est signé
 - e. Nomination d'une Unité nationale (Haut niveau de responsabilité)
- a. Equipe composée de différentes parties prenantes avec cahier des charges pour conduire ensemble le processus défini
 - b. Fonctions et responsabilités pour un accord multi-partenaires/multi-sectoriel pour orienter le processus de mise en œuvre du PDDAA sont définies, validées et opérationnalisées
 - c. Le comité technique développe une feuille de route provisoire donnant une orientation spécifique au pays, pour le développement du programme du PDDAA et identifie les points d'entrée pour les grands thèmes
 - d. L'analyse des parties prenantes est réalisée
- a. Les institutions publiques et, plus spécifiquement, les partenaires potentiels commentent/amendent le plan national du Programme du PDDAA
 - b. Une stratégie de communication du PDDAA est développée et opérationnalisée dans le cadre d'une large consultation des parties prenantes et y compris sensibilisation, information et plaidoyer
- a. Minutes du Conseil des ministres et/ou de la Présidence soutenant le PDDAA
 - b. L'Equipe prépare la feuille de route, la met en œuvre et l'organise (plan et programme pour le lancement)
 - c. Forte visibilité du lancement du programme, rassemblant les responsables du gouvernement, les parties prenantes aux niveaux national (public, privé, producteurs) et régional/continental (REC, AU/NEPAD, partenaires au développement).
 - Feuille de route (principaux éléments) de mise en œuvre globale du processus validée
 - Engagement des partenaires et approbation de la feuille de route
- a. Cahiers des charges pour les études validées
 - Diagnostic éco systémique et technique
 - Diagnostic politique, financier et institutionnel ainsi que l'évaluation des capacités
 - Régionalisme (avantages et aspects comparatifs des pays à partir desquels le pays pourrait attendre de meilleurs résultats en menant le programme au niveau régional)
 - b. Experts engagés
- a. Rapports évalués (en terme de qualité) par le comité technique
 - b. Commentaires intégrés, rapports révisés et approuvés par le comité technique
- a. Les parties prenantes examinent les données de manière critique, s'approprient l'analyse et les principaux éléments moteurs identifiés ainsi que les domaines d'investissement et les besoins prioritaires
 - b. Les partenaires prennent collectivement la responsabilité de poursuivre la mise en œuvre de l'agenda agricole sur la base des éléments moteurs de croissance identifiés
 - c. Les parties prenantes connaissent leurs rôles, responsabilités et contributions à la réalisation de cet agenda
- a. Tables rondes pour approuver les domaines prioritaires et engagement des fonds
 - b. Signature du Compact (aussi appelé « pacte »): engagement des gouvernements, des partenaires au développement et des autres parties prenantes
 - c. Accord sur les éléments des programmes d'investissement
- a. Formulation détaillée réalisée (avec la participation de toutes les parties prenantes incluant les bénéficiaires et appuyée par les experts des institutions concernées)
 - b. Les investissements sont cohérents avec les priorités du PDDAA et conformes aux priorités nationales
 - c. Les programmes en cours sont cohérents avec le programme du PDDAA
- a. Partenaires pour la mise en œuvre sont identifiés sur la base de leurs capacités, leurs performances passées et les accords institutionnels établis
 - b. Mécanismes de coordination mis en place
- a. Evaluation des capacités réalisée avant la phase de conception du programme et de sa mise en œuvre
 - b. Programmes d'amélioration des performances mise en place
- a. Accord sur les instruments d'investissement (SWAP, projets, etc.)
 - b. Accords de financement entre le gouvernement, les partenaires au développement ainsi que les fondations (avec appui des donateurs)
 - c. Budget du Gouvernement/Ministère des finances engagé
 - d. Secteur privé engagé et impliqué dans le programme
- a. Mécanisme d'apprentissage et de réajustement – il est important de prendre en compte l'aspect apprentissage
- a. Mécanisme de suivi mis en place
 - b. Analyse de la performance annuelle (processus et impact)
 - c. Adaptation régulière du programme et accords face aux enseignements tirés
 - d. Evaluation d'impact
 - e. Identification des nouveaux programmes et opportunités

Annex 3 ^[12]

Principes conjoints des donateurs relatifs aux Programmes de développement agricole et rural (DAR)

Appropriation

1. Soutenir l'autorité et l'appropriation des gouvernements dans le DAR qui sont fondés sur des processus inclusifs, en promouvant la participation effective des parties prenantes agricoles pertinentes. Cela comprend également les communautés rurales éloignées et les agricultrices.
2. Soutenir le développement des capacités des parties prenantes pertinentes et de leurs institutions afin qu'elles participent plus efficacement à la conception, à l'exécution et au suivi des stratégies du DAR spécifiques à chaque pays.

Alignement

3. Cibler l'alignement sur les stratégies nationales du DAR et les systèmes nationaux qui sont «suffisamment bons», en considérant sérieusement les institutions gouvernementales décentralisées.
4. Soutenir le renforcement de la cohérence des politiques intérieures (alignement interne), en renforçant les approches intersectorielles au DAR.
5. Soutenir l'obtention d'un consensus sur le rôle du gouvernement (société civile et secteur privé) dans le DAR.
6. Contribuer et s'associer aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) nationaux existants, aux groupes de travail thématiques ou sectoriels et aux conventions nationales (tel le PDDAA); ou bien élaborer des protocoles d'accord/comités de respect des dispositions/programmes conjoints entre le gouvernement national et le groupe donateur, en réduisant les conditionnalités et vers une plus grande efficacité et prévisibilité de l'aide.

Harmonisation

7. Utiliser et soutenir des stratégies nationales de développement, des stratégies d'aide conjointe (SAC), des politiques sectorielles agricoles et des mécanismes de financement commun par le biais d'approches couvrant l'ensemble d'un secteur et fondées sur un programme, afin de contribuer à l'harmonisation des activités.
8. Proposer que chaque pays impulse la complémentarité et la division du travail dans le DAR, en réduisant la fragmentation.
9. Reconnaître le besoin d'une harmonisation intra et intersectorielle dans le développement rural.

Gestion des résultats

10. Soutenir le suivi et la rédaction de rapports sur les réalisations mesurables et les indicateurs de résultats pour le DAR. Ils doivent correspondre à la stratégie de développement national (comme la Stratégie de réduction de la pauvreté, et les stratégies de DAR sectorielles), et doivent être déterminés dès le début de tout programme et utiliser les systèmes de S&E tout en étant spécifiques en terme de genre.
11. Les indicateurs de développement pour le DAR doivent faire ressortir la contribution des petits exploitants agricoles à la croissance équitable.

Responsabilisation mutuelle

12. S'unir aux partenaires pour promouvoir et élaborer des cadres de responsabilisation mutuelle et sectorielle qui doivent inclure des rôles pour les parties prenantes rurales (agriculteurs, organisations d'agriculteurs, OSC et gouvernements locaux).
13. Prendre en considération les questions transversales (en particulier le rôle des femmes dans l'agriculture, et les questions en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles) lors de l'élaboration de cadres de responsabilisation mutuelle pour l'agriculture.

Annex 4

Déclaration conjointe de « l'Aquila » sur la sécurité alimentaire mondiale

1. Nous, Chefs d'état, gouvernements et organisations internationales et régionales réunis à l'Aquila, sommes profondément concernés par la sécurité alimentaire mondiale, l'impact de la crise économique et financière et le pic qu'ont atteint les prix alimentaires l'année dernière dans les pays les moins préparés à répondre à une pauvreté et une faim accrue. Alors que les prix des produits alimentaires ont baissé depuis le sommet atteint en 2008, ils n'en demeurent pas moins instables et élevés d'un point de vue historique. Les effets combinés qui existent de longue date, des investissements insuffisants dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, de la tendance des prix et de la crise économique, ont contribué à une augmentation de la faim et de la pauvreté dans les pays en développement, plongeant 100 millions de personnes de plus dans une pauvreté extrême et menaçant les progrès réalisés jusqu'à maintenant pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le nombre de personnes qui souffrent de la faim et de la pauvreté dépasse maintenant le milliard.
2. Il est urgent d'adopter des mesures décisives qui libéreront l'humanité de la faim et de la pauvreté. La sécurité alimentaire et l'agriculture durable doivent demeurer une question prioritaire de l'ordre du jour politique et doivent être abordées à travers une approche transversale et inclusive, impliquant toutes les parties prenantes pertinentes, aux niveaux mondial, régional et national. Les mesures efficaces en matière de sécurité alimentaire doivent être associées à des mesures d'adaptation et de correction qui tiennent compte des changements climatiques, de la gestion durable de l'eau, des terres, des sols et d'autres ressources naturelles, y compris de la protection de la biodiversité.
3. Nous convenons donc d'agir avec l'ampleur et l'urgence nécessaires pour assurer une sécurité alimentaire mondiale durable. À cette fin, nous nous associerons aux pays et aux régions vulnérables afin de les aider à élaborer et mettre en œuvre leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire, et d'augmenter conjointement les engagements durables en matière d'aide financière et technique pour investir dans ces stratégies. Notre action se distinguera par son approche détaillée à la sécurité alimentaire, par une coordination efficace, par le soutien aux processus et aux plans qui appartiennent à chaque pays, ainsi que par l'utilisation d'institutions multilatérales appropriées dans les cas opportuns. L'exécution de nos engagements en temps voulu et de façon fiable, la responsabilité mutuelle et un environnement politique sain sont les éléments clefs de cet effort. Selon nous, une approche compréhensive consiste à : augmenter la productivité agricole, stimuler les interventions avant et après les récoltes, mettre l'accent sur la croissance du secteur privé, des petits exploitants, des femmes et des familles, préserver la base de ressources naturelles, augmenter l'emploi et les possibilités de trouver un travail digne, acquérir connaissances et formations, créer des flux commerciaux plus intenses, et soutenir une bonne gouvernance et des réformes politiques.
4. La sécurité alimentaire est intimement liée à la croissance économique et au progrès social ainsi qu'à la stabilité politique et à la paix. Le programme de sécurité alimentaire devra se concentrer sur l'agriculture et le développement rural en promouvant une production durable, la productivité et la croissance économique rurale. Simultanément, il faudra appliquer, en conjonction avec des dispositifs de protection sociale et des politiques sociales pour les plus vulnérables, des politiques cohérentes qui stimuleront une croissance économique inclusive et durable d'un point de vue environnemental. L'attention que nous accorderons à promouvoir l'accès aux soins médicaux et à l'éducation dans les zones rurales, contribuera notablement à la productivité et à la croissance économique et améliorera la nutrition et la sécurité alimentaire. Il faut améliorer l'accès à l'alimentation à travers une création et une redistribution plus équitable des revenus, à travers la création d'emplois et des perspectives de revenus dans les pays en développement.

- ❖ 5. Pour renforcer la capacité de production alimentaire mondiale, il est urgent de fournir des financements durables et prévisibles ainsi que des investissements ciblés plus importants. Les promesses d'accroître l'APD doivent être respectées. La tendance à diminuer l'APD et les financements nationaux à l'agriculture doit être inversée. Nous nous engageons à augmenter les investissements pour le développement à court, moyen et long terme de l'agriculture qui profite directement aux plus pauvres et qui tire le meilleur parti des institutions internationales. Nous soutenons les partenariats publics/privés qui accordent une importance adéquate au développement des infrastructures dans le but d'augmenter les ressources pour l'agriculture et d'améliorer l'efficacité des investissements.
6. L'accès à des aliments nutritifs adéquats aux prix abordables est un aspect crucial de la sécurité alimentaire. L'assistance d'urgence demeurera un moyen important qui permettra aux autorités nationales, soutenues par le PAM et d'autres organismes, fonds et programmes spécialisés, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, de fournir de l'aide aux populations qui souffrent gravement de la faim. La livraison d'aliments, d'espèces et de bons, grâce à une assistance d'urgence efficace et à des dispositifs nationaux de protection sociale et à des systèmes nutritionnels permettant d'échanger de la nourriture et de l'argent contre du travail, ou bien grâce à des programmes de transfert inconditionnel d'espèces, à l'alimentation scolaire et à des programmes de nutrition mère-enfant, sont des objectifs impératifs. À long terme, les systèmes de protection sociale en espèces et les interventions nutritionnelles ciblées impulsées par les pays sont nécessaires pour soutenir les populations les plus pauvres et les plus exclues. Nous appelons toutes les nations à soutenir ces buts en fournissant des ressources suffisantes, plus prévisibles et flexibles. Nous appelons également tous les pays à éliminer les restrictions sur les exportations alimentaires ou les taxes extraordinaires, plus particulièrement pour les aliments achetés dans un but humanitaire, et de faire connaître à l'avance les nouvelles restrictions imposées. La faisabilité, l'efficacité et les modalités administratives d'un système de constitution de stocks pour gérer les urgences alimentaires humanitaires ou pour réduire l'instabilité des prix doivent être mieux étudiées. Nous appelons les institutions internationales pertinentes à nous présenter des données probantes qui nous permettront de faire des choix stratégiques responsables pour ces questions spécifiques.
7. Les flux commerciaux ouverts et les marchés efficaces exercent un rôle positif sur le renforcement de la sécurité alimentaire. Les stratégies nationales et régionales devraient promouvoir la participation des agriculteurs, plus spécialement des petits exploitants et des femmes dans les marchés communautaires, domestiques, régionaux et internationaux. Les marchés doivent rester ouverts, le protectionnisme doit être rejeté et les facteurs (y compris la spéculation) qui risquent d'avoir une incidence sur l'instabilité du prix des marchandises, doivent être suivis et analysés. Nous nous engageons donc à réduire les distorsions commerciales et à ne pas créer de nouvelles barrières contre le commerce et les investissements et à ne pas appliquer de mesures qui ne correspondent pas à celles de l'OMC pour stimuler les exportations. À cette fin, nous espérons arriver à une conclusion ambitieuse, détaillée et équilibrée du cycle de Doha et nous appelons à des efforts renouvelés et déterminés qui lui permettront de se conclure en temps voulu et avec succès. Nous nous engageons à améliorer l'accès aux informations, à promouvoir des environnements commerciaux propices et des investissements dans des infrastructures rurales, telles que le transport, le conditionnement, les équipements de stockage et les programmes d'irrigation.
8. Le renforcement de la gouvernance locale et mondiale pour la sécurité alimentaire est crucial pour éradiquer la faim et la malnutrition, et pour promouvoir le développement rural. Une meilleure gouvernance mondiale devrait tirer profit des institutions financières et des organismes internationaux, en utilisant leur avantage comparatif, en renforçant leur coordination et leur efficacité et en évitant les répétitions. À cette fin, nous soutenons l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire. Nous soutenons simultanément les processus fondamentaux de réforme que la FAO est en train de mettre en place, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le système de recherche agricole mondial par le biais du Forum mondial de la recherche agricole.

9. En unissant nos efforts à des partenaires et à des parties prenantes pertinentes dans le monde, ensemble, nous pouvons concevoir et mettre en œuvre une stratégie efficace en matière de sécurité alimentaire qui traite en priorité les régions les plus pauvres du monde. Nous acceptons de soutenir un effort mondial dont les principes fondamentaux sont l'appropriation par les pays et l'efficacité. Nous annonçons que nous proposerons dès la fin 2009 – conformément à nos autres actions visant à améliorer la gouvernance mondiale pour la sécurité alimentaire – la mise en œuvre d'un partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Sa mission consistera à renforcer la coopération pour assurer une sécurité alimentaire mondiale, à promouvoir une meilleure coordination au niveau national et garantir que les intérêts locaux et régionaux sont dûment exprimés et pris en considération. Nous prévoyons que le partenariat mondial pourra compter sur un Comité réformé et efficace sur la sécurité alimentaire mondiale auquel participeront toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les institutions financières internationales, la société civile et les organisations d'agriculteurs, le secteur privé et la communauté scientifique.
10. Nous soutenons la mise en œuvre de stratégies et de plans agricoles nationaux et régionaux par le biais de processus de coordination impulsés par les pays et qui correspondent au Programme d'action d'Accra et exercent une influence sur le Cadre de travail complet pour l'action de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies et sur les mécanismes de coordination existants de donateurs. En tirant profit de l'expérience de la FAO, du FIDA et d'autres organismes, il faudra mettre un accent particulier sur les petits exploitants et les agricultrices, sur leur accès aux terres, sur les services financiers, notamment la microfinance et les marchés. Des efforts et des investissements durables sont nécessaires pour que la productivité agricole s'améliore et pour que les élevages et les pêches se développent. Les actions prioritaires devraient inclure l'amélioration de l'accès aux engrais et aux semences de meilleure qualité, la promotion d'une gestion durable de l'eau, des forêts et des ressources naturelles, le renforcement des capacités de manière à fournir des services de vulgarisation et des instruments de gestion des risques, et une meilleure efficacité des filières alimentaires. À cet égard, une participation plus importante de la société civile et du secteur privé, est un facteur crucial de succès. Les investissements dans l'éducation et l'accès à l'instruction, à la recherche, à la science et aux technologies devraient être sérieusement renforcés aux niveaux national, régional et international. La diffusion et le partage des informations et des meilleures pratiques, notamment à travers la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire, sont essentiels aux politiques fondées sur les connaissances et les capacités nationales. Nous reconnaissons les opportunités et les difficultés associées à la production d'énergie renouvelable à partir des biomasses. Il faut promouvoir des investissements qui leur sont liés, à la fois durables et compatibles avec nos objectifs de sécurité alimentaire.
11. En Afrique, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) est un vecteur efficace pour garantir que les ressources soient orientées vers les plans et les priorités d'un pays. L'appropriation locale doit partir de la volonté politique nationale de développer et de mettre en œuvre des stratégies de sécurité alimentaires globales, fondées sur des preuves scientifiques saines, une consultation inclusive, des investissements domestiques et des orientations claires. Nous reconnaissons également la contribution positive des partenariats publics-privés impulsés par l'Afrique, tels que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique. Nous nous engageons à fournir les ressources – qu'elles soient financières, en nature, ou de l'ordre de l'aide technique – pour soutenir le PDDAA et tout autre plan national ou régional en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, ainsi qu'en Asie.

- ❖ 12. Nous sommes déterminés à traduire ces principes en action et à adopter toutes les mesures nécessaires pour obtenir une sécurité alimentaire mondiale. Nous nous efforcerons d'augmenter substantiellement l'aide à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, notamment par le biais d'engagements pluriannuels en termes de ressources. À cet égard, nous nous réjouissons des engagements pris par les pays représentés à L'Aquila de mobiliser 20 milliards de dollars EU sur une période de trois ans par le biais de cette stratégie coordonnée et détaillée qui cible le développement agricole durable, tout en étant toujours fortement engagée à garantir une assistance alimentaire d'urgence appropriée. Nous encourageons les autres pays et les acteurs privés à s'unir à ces efforts de garantir la sécurité alimentaire mondiale par le biais d'une approche cohérente. Nous sommes déterminés à améliorer la coordination des mécanismes de financement et nous sommes prêts à garantir que de nouvelles ressources compléteront les aménagements et les programmes actuels et catalyseront la fourniture de fonds supplémentaires pour des stratégies proprement nationales, qui augmenteront la production alimentaire, amélioreront l'accès à la nourriture et responsabiliseront les petits exploitants agricoles afin qu'ils accèdent à des ressources, technologies, crédits et marchés renforcés.

L'Aquila 10 July 2009

The Joint Statement on Global Food Security ("L'Aquila Food Security Initiative") is endorsed by the G8 and by Algeria, Angola, Australia, Brazil, Denmark, Egypt, Ethiopia, India, Indonesia, Libya (Presidency of the African Union), Mexico, The Netherlands, Nigeria, People's Republic of China, Republic of Korea, Senegal, Spain, South Africa, Turkey, Commission of the African Union, FAO, IEA, IFAD, ILO, IMF, OECD, The Secretary General's UN High Level Task Force on the Global Food Security Crisis, WFP, The World Bank, WTO who attended the food security session at the G8 Summit in L'Aquila on 10 July 2009 and by the Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA), Bioversity/Consultative Group on International Agricultural Research (CGIAR), Global Donor Platform for Rural Development, Global Forum on Agricultural Research (GFAR).

Les publications de la Plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural veulent faire partager les connaissances afin de promouvoir le rôle joué par le développement agricole et rural dans une optique de développement durable et plus équitable. Ces publications ne reflètent pas nécessairement le point de vue de tous les membres de la plateforme.

Éditeur

Global Donor Platform for Rural
Development,
c/o Federal Ministry for Economic
Cooperation and Development (BMZ)
Dahlmannstraße 4, 53113 Bonn, Allemagne

Photos

Kappdesign – fotolia.com
Klausi@Pixelio.de
2jenn@Pixelio.de
Ulla Trampert@Pixelio.de



Global Donor Platform
for Rural Development



www.donorplatform.org

Contact:
Secretariat of the
Global Donor Platform for Rural Development,
c/o Federal Ministry for Economic Cooperation
and Development (BMZ)
Dahlmannstraße 4, 53113 Bonn, Allemagne

secretariat@donorplatform.org
www.donorplatform.org
Octobre 2009